

Question écrite – Agir contre la fibromyalgie

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le Ministre de la Santé et de la Prévention au sujet de la reconnaissance de la fibromyalgie et de sa prise en charge par les pouvoirs publics.

Reconnue comme une maladie depuis 30 ans par l'OMS, la fibromyalgie ne l'est toujours pas en France en 2022. Dès lors, cette absence de reconnaissance empêche les demandes de dossiers AAH et invalidité d'être acceptées.

La fibromyalgie est une maladie dont la douleur chronique est le symptôme principal. Les autres symptômes diffèrent d'un patient à l'autre et évoluent au fil du temps. Les personnes en souffrant présentent des douleurs insupportables et handicapantes dans les gestes quotidiens.

La douleur est ressentie comme diffuse. Elle est souvent décrite comme une douleur lancinante, de sensation de brûlure, de tiraillements, de picotement ou de fourmillement et ce, de la tête aux pieds.

Surtout, elle touche plus de 2 millions de personnes en France.

À ce jour, la demande principale et légitime des personnes en souffrant n'a toutefois toujours été entendue : reconnaître cette maladie comme affection de longue durée (ALD30) et reconnaissance des handicaps et difficultés induits. La fibromyalgie remplit pourtant les critères de la reconnaissance comme ALD, à savoir la nécessité de traitements coûteux et quotidiens sur une longue période.

Une intégration en ALD30 changerait la vie de centaines de milliers de Français. Elle permettrait notamment une prise en charge d'aide médicale – ostéopathie, kinésithérapie, suivi nutritionniste, etc.

Des stéréotypes genrés restent par ailleurs trop souvent associés à cette maladie, puisque la majorité des souffrants sont en réalité des souffrantes. C'est pourquoi la fibromyalgie est souvent assimilée à « l'hystérie », prétendue maladie dont on sait pourtant depuis près d'un siècle qu'elle n'est qu'affabulation masculine.

Les associations de malades ont des demandes bien précises, elles souhaitent notamment que des recherches soient entreprises sur des cohortes larges, que les soignants soient formés à cette maladie ou encore que cette pathologie soit reconnue comme ALD.

Mme Isabelle Santiago se demande ce que le gouvernement compte faire pour mieux prendre en charge cette maladie qui touche près de deux millions de Français.